



Pv pour stop non respecté

Par **Kar91**, le **16/02/2023** à **22:35**

Bonjour

Je reçois un pv pour non respect du stop sans avoir été arrêté et sur le pv est juste mentionné la départementale et la ville mais pas Le lieu exacte

Puis je contester

Merci

Par **LESEMAPHORE**, le **17/02/2023** à **14:53**

Bonjour

Bien sur et encore plus si le vehicule est au nom d'une personne morale , ce que j'ignore .

Si a votre nom personne physique vous pouvez seulement éviter la perte de points contre un montant d'amende jusqu'à 750€ plus 31€ de frais (constaté plusieurs fois au tribunal de police d'Agen sur un autre forum)

le lieu exact pourra etre mentionné ultérieurement sur le PV suite a votre contestation sur ce manquement .